



## ***Les retraités ne sont pas les privilégiés...***

**Pour faire vivre leurs droits et leurs revendications, dénoncer les stigmatisations, ils se mobilisent :**

# **Rassemblement départemental unitaire**

**Jeudi 11 octobre 2012**

**LORIENT, Sous-préfecture, 10 h**

(Une audience commune est sollicitée au terme du rassemblement)

- **Pour la défense du pouvoir d'achat des pensions :**

Les revalorisations successives de ces dernières années ne compensent pas les hausses des dépenses contraintes : logement, énergie, transport, chauffage, dépenses de santé.

La nouvelle ponction des 0.15 % en 2013 et 0.30 % en 2014 réduira encore les revenus des retraités imposables.

Les retraités revendiquent un minimum de pension au niveau du SMIC pour une carrière complète.

- **Pour le droit à des soins de qualité pour tous :**

Les difficultés d'accès aux soins ne cessent de s'aggraver, notamment pour les pensionnés les plus modestes : hausse des compléments santé, des forfaits, des remboursements de médicaments, dépassements d'honoraires, franchises médicales. Le passage à la retraite se traduit par une augmentation moyenne de 2,5 fois le coût de la complémentaire santé des actifs dans les contrats de groupe.

- **Pour le financement de l'aide personnalisée à l'autonomie, dans le cadre de la Sécurité Sociale :**

La prise en charge de la perte d'autonomie est de plus en plus coûteuse, elle ne permet de garantir ni un maintien à domicile, ni l'hébergement en établissement. (la retraite moyenne en France est de 1 250 euros mensuels, alors qu'une place en établissement spécialisé revient en moyenne à 1800 euros).

- **Non les retraités ne sont pas des nantis...**

- Plus de 10 % des retraités se situent sous le seuil de pauvreté (964 euros mensuels).
- 36 % des femmes retraitées en Bretagne gagnent moins de 800 euros au titre de leur propre pension.
- La suppression progressive décidée en 2009 de la demi-part supplémentaire attribuée antérieurement, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, aux veufs, veuves, divorcé(s), séparé(e)s, ayant élevé des enfants, touche de nombreux(ses) retraité(e)s.
- Le gel du barème de l'impôt sur le revenu rend imposables des retraités qui ne l'étaient pas, ce qui entraîne des taxes supplémentaires (taxe d'habitation...).